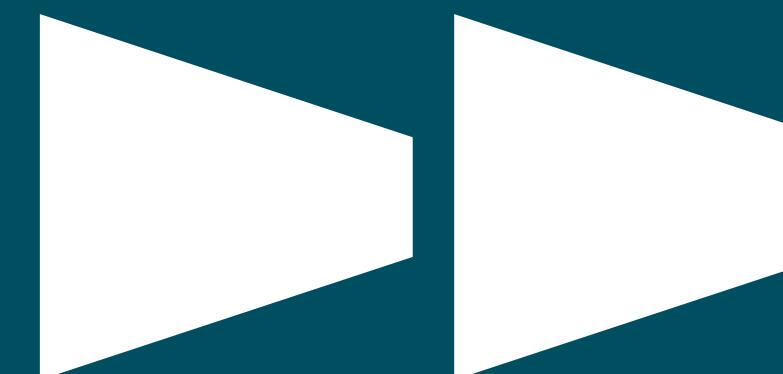


ÉNONCÉ DE PRINCIPES SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) en contexte pédagogique au Collège Ahuntsic

Le Collège Ahuntsic a pour mission d'offrir des programmes d'études de niveau collégial de qualité qui évoluent et s'adaptent à la complexité et à la réalité changeante de la société afin de former des personnes citoyennes compétentes, inspirantes et engagées. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, il vise le développement global des personnes qui y étudient, tant sur le plan scolaire que sur celui des compétences plus transversales comme l'esprit critique, la capacité à raisonner et la curiosité intellectuelle. Le Collège reconnaît l'importance des interactions interpersonnelles dans le développement des personnes et valorise la créativité. En continuité avec cette mission, le Collège Ahuntsic souhaite se doter de principes clés pour l'usage responsable de l'IA en enseignement et en apprentissage.

Cet énoncé de principes s'adresse à l'ensemble de la communauté du Collège Ahuntsic impliquée dans la relation pédagogique (population étudiante, membres du personnel et direction). Il reconnaît la responsabilité partagée de ses membres dans son application.

Cet énoncé a été élaboré en conformité avec le cadre législatif ainsi que les politiques et règlements institutionnels en vigueur. Il repose sur une recension des écrits issus, entre autres, d'établissements d'enseignement supérieur et de regroupements syndicaux. Il s'appuie également sur des travaux menés par le Comité des applications pédagogiques en technologies de l'information et des communications (CAPTIC). Finalement, il a fait l'objet de consultations auprès de l'Assemblée des responsables de la coordination départementale (ARCD) et de la Commission des études (CE) ainsi que de discussions à la communauté de pratique IA.



1. PRIORISER LA RELATION HUMAINE

- 1.1. La relation pédagogique repose avant tout sur un échange humain et interpersonnel.
- 1.2. L'IA doit être reléguée à un rôle de soutien ou d'assistance dans la relation pédagogique.
- 1.3. Les valeurs qui animent le Collège guident et façonnent l'usage des technologies, et non l'inverse.
- 1.4. La communauté du Collège tient compte des effets de l'IA pour préserver la primauté de la relation humaine.
- 1.5. L'agentivité, qui implique la capacité des personnes à juger, à agir et à assumer leurs responsabilités, oriente l'usage de l'IA dans la relation pédagogique.

2. AGIR AVEC DISCERNEMENT

- 2.1. La communauté du Collège s'engage à appliquer le principe de précaution face aux technologies émergentes.
- 2.2. Le choix d'intégrer l'IA repose sur un alignement pédagogique cohérent entre les compétences à développer, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation ainsi que sur les besoins de formation de la population étudiante.
- 2.3. Le choix d'intégrer l'IA, par le personnel enseignant, relève de l'autonomie professionnelle individuelle et collective.
- 2.4. La communauté du Collège doit s'abstenir de soumettre à l'IA tout renseignement personnel ou toute information institutionnelle protégée. Pour les contenus protégés par le droit d'auteur, le consentement libre, éclairé et spécifique doit être obtenu.
- 2.5. La communauté du Collège exerce un regard critique et valide les contenus générés par l'IA.

3. RESPECTER L'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

- 3.1. La communauté du Collège adopte une démarche éthique fondée sur le respect des idées et des créations d'autrui.
- 3.2. La communauté du Collège fait preuve de transparence dans son utilisation de l'IA.
- 3.3. Les interdictions ou les utilisations autorisées de l'IA sont énoncées dans le plan de cours et précisées dans les consignes des évaluations.
- 3.4. Toute utilisation autorisée de l'IA dans les évaluations doit être déclarée et référencée.
- 3.5. Toute utilisation non autorisée de l'IA dans les évaluations est passible de sanctions pour tricherie et plagiat prévues à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

4. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

- 4.1. Le Collège assure une veille technologique en contexte pédagogique et diffuse l'information pertinente.
- 4.2. La communauté du Collège se sensibilise aux enjeux pédagogiques, éthiques et technologiques de l'IA.
- 4.3. Le Collège propose une offre de formation accessible et évolutive pour soutenir sa communauté dans le développement de ses compétences numériques.
- 4.4. La communauté du Collège est encouragée à développer ses compétences en lien avec l'IA selon ses besoins.
- 4.5. Le Collège accompagne les membres du personnel enseignant dont la pratique est influencée par l'IA.

5. SOUTENIR LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- 5.1. Le Collège valorise un équilibre dans l'usage des technologies dans le respect du droit à la déconnexion.
- 5.2. Le Collège adopte une posture proactive face aux enjeux de transparence algorithmique et aux biais de l'IA.
- 5.3. La communauté du Collège vise le respect de l'équité, la diversité et l'inclusion des personnes dans son usage de l'IA.
- 5.4. Le Collège sensibilise sa communauté aux impacts sociaux et environnementaux de l'IA.
- 5.5. La communauté du Collège est encouragée à adopter un usage réfléchi de l'IA, en tenant compte de son impact environnemental et dans une perspective de sobriété numérique.

Cet énoncé de principes s'inscrit dans une démarche itérative visant à suivre l'évolution de l'IA et les besoins de la communauté du Collège. Il constitue la première étape d'un processus appelé à se poursuivre par d'autres actions concrètes.